

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 22 septembre 2021 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 04.

2021-09-143

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.0** Adoption du règlement d'emprunt numéro 2021-497 décrétant une dépense et un emprunt de 40 525 000 \$ pour effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de l'installation de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie (secteur Phase II), l'interception et le traitement des eaux usées provenant de ces conduites, la construction d'un réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ses travaux
- 3.0** Règlement d'emprunt numéro 2021-497 – Engagement
- 4.0** Période de questions
- 5.0** Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit le changement de la séquence des points abordés.

- 2.0** Période de questions
- 3.0** Adoption du règlement d'emprunt numéro 2021-497 décrétant une dépense et un emprunt de 40 525 000 \$ pour effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de l'installation de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie (secteur Phase II), l'interception et le traitement des eaux usées provenant de ces conduites, la construction d'un réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ses travaux
- 4.0** Règlement d'emprunt numéro 2021-497 – Engagement
- 5.0** Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Les questions portent sur le règlement d'emprunt 2021-497 en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II (le choix des électeurs par élection ou référendum, la possibilité d'effectuer une consultation publique, la subvention pour la Phase II, la provenance des revenus généraux afin de payer un pourcentage de l'emprunt, la possibilité que le contrat de construction soit octroyé avant la période électorale, les addendas émis lors de l'appel d'offres, la division non équitable de la ville entre la Phase I et la Phase II, la contamination de puits dans le secteur de la Phase II par la bactérie E. coli ainsi que sur l'urgent besoin des services d'égout et d'aqueduc dans le secteur de la Phase II).

2021-09-144

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-497 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 40 525 000 \$ POUR EFFECTUER OU FAIRE EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES AUX FINS DE L'INSTALLATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE (SECTEUR PHASE II), L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PROVENANT DE CES CONDUITES, LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET D'UN POSTE DE SURPRESSION ET POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS POUR L'EXÉCUTION DE CES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2021-497 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné le 20 septembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2021-497 décrétant une dépense et un emprunt de 40 525 000 \$ pour effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de l'installation de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie (secteur Phase II), l'interception et le traitement des eaux usées provenant de ces conduites, la construction d'un réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ses travaux ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Le vote est demandé par M. le conseiller Gérald Ranger sur cette proposition.

Ont voté pour cette proposition : Éric Pinard, Paul Leclaire et Eric Parent

A voté contre cette proposition : Gérald Ranger

Adoptée à la majorité

2021-09-145

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-497 – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt numéro 2021-497 par le Conseil municipal le 22 septembre 2021 en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 2021-497 abroge et remplace le règlement numéro 2021-496 adopté le 13 mai 2021, modifié par la résolution 2021-07-115 du 28 juillet 2021, mais qui n'est jamais entré en vigueur vu l'absence de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique soulevée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le règlement d'emprunt numéro 2021-496 était l'ampleur de la charge fiscale qui aurait été assumée par les citoyens concernés de la Phase II ;

CONSIDÉRANT QU' afin de réduire l'ampleur de cette charge fiscale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a indiqué son ouverture d'accepter que pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du règlement d'emprunt numéro 2021-497 à l'article 4.1 pour **24,68 %** de ces dépenses (L'équivalent d'un montant maximal en capital de 5 millions \$ sur un emprunt total net estimé de 20 257 371 \$), que ledit règlement affecte annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Ville de Léry pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT le projet de rehaussement de la capacité des étangs aérés de la Ville de Léry présentement en construction afin de desservir une population grandissante dans les années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Grandes Seigneuries procède actuellement à la construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Léry afin de desservir la population actuelle et les nouveaux développements à venir en la Ville de Léry et les environs ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces nouveaux développements, le Conseil municipal a, par sa résolution 2021-09-132, déjà autorisé la signature d'une première entente relative à des travaux municipaux avec 9210-8612 Québec Inc. pour sa première phase de développement près de la nouvelle école primaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry envisage la réalisation de plusieurs autres développements domiciliaires dans les années à venir et prévoit, en conséquence, une augmentation substantielle des revenus généraux disponibles pour financer des projets comme, entre autres, celui du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- S'engage à se servir de l'augmentation substantielle des revenus généraux, tels que, mais non limitativement, les droits de mutation, provenant des développements domiciliaires projetés afin de réduire la charge fiscale des citoyens concernés de la Phase II par l'entremise de l'application de l'article 4.1 du règlement d'emprunt numéro 2021-497.

Adoptée à l'unanimité

2021-09-146

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire, appuyé par M. le conseiller Eric Parent, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 heures 11.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER